

---

Réunion de 2004  
Genève, 18 et 19 novembre 2004

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3<sup>e</sup> SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le 19 novembre 2004, à 10 h 30

Président: M. MARKOTIĆ (Croatie)

### SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

QUESTIONS DIVERSES

CLÔTURE DE LA RÉUNION

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances de la Réunion seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

*La séance est ouverte à 11 h 7.*

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ (point 12 de l'ordre du jour)  
(CCW/MSP/2004/CRP.1)

1. Le PRÉSIDENT présente le projet de rapport de la Réunion (CCW/MSP/2004/CRP.1) et invite les participants à l'examiner paragraphe par paragraphe.

Paragraphe 1 à 7

2. *Les paragraphes 1 à 7 sont adoptés.*

Paragraphe 8 à 11

3. Le PRÉSIDENT invite les délégations à signaler au Bureau toute erreur ou omission dans les listes d'États figurant dans les paragraphes considérés.

4. *Les paragraphes 8 à 11 sont adoptés.*

Paragraphe 12 à 31

5. *Les paragraphes 12 à 31 sont adoptés.*

Paragraphe 32

6. Le PRÉSIDENT, notant qu'il s'agit de pourvoir les postes de président désigné de la Réunion des États parties de 2005 ainsi que de coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre et de coordonnateur pour celle des mines autres que les mines antipersonnel, invite les groupes d'États parties représentés à la Réunion à proposer des candidatures.

7. M<sup>me</sup> JURCAN (Roumanie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Europe orientale, dit que les États considérés, mesurant les progrès enregistrés pendant la session de 2004 du Groupe d'experts gouvernementaux et conscients du consensus qui s'est dégagé quant à l'idée de poursuivre en 2005 les travaux entrepris, proposent de reconduire MM. Markotić, Prasad et Reimaa dans leurs fonctions respectives de Président désigné de la Réunion des États parties et de Coordonnateurs pour les questions des restes explosifs de guerre et des mines autres que les mines antipersonnel, afin d'assurer la continuité et l'efficacité des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux.

8. M<sup>me</sup> MAKUPULA (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des États non alignés et autres États, dit que ce groupe, qui est très satisfait de la manière dont le Président et les deux Coordonnateurs ont conduit les travaux des États parties en 2004, est convenu à l'unanimité de proposer de reconduire ces personnes dans leurs fonctions respectives pour 2005.

9. M. HEINSBERG (Allemagne), s'exprimant au nom du Groupe occidental, dit que les États de ce groupe ont une position absolument identique à celle des États des deux autres groupes et ont entièrement confiance dans les compétences de MM. Markotić, Prasad et Reimaa, qui avaient été désignés Président et Coordonnateurs, respectivement, pour 2004.

10. Le PRÉSIDENT dit qu'il a été informé que le représentant de la Chine appuie la proposition tendant à reconduire le Président et les Coordonnateurs en exercice dans leurs fonctions pour 2005.

11. *Cette proposition est adoptée.*

12. Le PRÉSIDENT dit que, eu égard à la décision qui vient d'être prise, le paragraphe 32 doit se lire comme suit:

«Les États parties ont décidé de désigner l'Ambassadeur de Croatie, M. Gordan Markotić, Président de la Réunion des États parties prévue pour 2005 et ont nommé l'Ambassadeur d'Inde, M. Jayant Prasad, Coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre et l'Ambassadeur de Finlande, M. Markku Reimaa, Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel, ces personnes étant ainsi reconduites dans leurs fonctions.»

13. *Le paragraphe 32, ainsi modifié et complété, est adopté.*

#### Paragraphe 33

14. *Le paragraphe 33 est adopté.*

#### Paragraphe 34

#### Coûts estimatifs de la Réunion de 2005 des États parties (CCW/MSP/2004/L.1) et des trois sessions de 2005 du Groupe d'experts gouvernementaux (CCW/MSP/2004/L.2)

15. Le PRÉSIDENT invite les délégations à se prononcer sur les coûts estimatifs de la Réunion de 2005 des États parties et des trois sessions que tiendra le Groupe d'experts gouvernementaux en 2005, qui sont publiés sous les cotes CCW/MSP/2004/L.1 et L.2, respectivement, et qui feront l'objet des annexes II et III du rapport de la Réunion. En l'absence d'objection, il considérera que les délégations acceptent ces estimatifs.

16. *Il en est ainsi décidé.*

17. *Le paragraphe 34 est adopté.*

18. *L'ensemble du projet de rapport, ainsi modifié, est adopté.*

#### QUESTIONS DIVERSES (point 13 de l'ordre du jour)

19. Le PRÉSIDENT constate qu'aucune délégation ne souhaite prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### CLÔTURE DE LA RÉUNION

20. Le PRÉSIDENT se déclare satisfait des progrès enregistrés en 2004 et remercie toutes les délégations d'avoir contribué au succès de la Réunion. Les deux Coordonnateurs et le Président feront de leur mieux pour maintenir en 2005 un même esprit de coopération, de souplesse

et de compréhension afin que les travaux entrepris puissent aboutir. Il rappelle à cet égard les encouragements donnés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son message à la Réunion.

21. M. HEINSBERG (Allemagne) remercie le Président, les deux Coordonnateurs, le Secrétaire général de la Réunion et les membres du secrétariat qui n'ont ménagé aucun effort pour faire intervenir les résultats enregistrés en 2004. Le Groupe occidental, dont il est le Coordonnateur, se réjouit à la perspective de collaborer à nouveau en 2005 avec le Président et les deux Coordonnateurs, MM. Markotić, Prasad et Reimaa, auxquels il apportera son plein appui.

22. M. PARDESHI (Inde) remercie les délégations d'avoir conservé leur confiance à l'Ambassadeur d'Inde, M. Prasad, qu'elles ont reconduit dans ses fonctions de Coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre. Il les assure que la délégation indienne ne ménagera aucun effort pour faire avancer les travaux en 2005.

23. M. REIMAA (Finlande) remercie toutes les délégations du réel appui qu'elles lui ont apporté en sa qualité de Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel et se dit convaincu que les travaux de 2005 se dérouleront dans un esprit constructif.

24. M. NASH (Mines Action Canada), s'exprimant au nom des 147 membres de la Cluster Munition Coalition, remercie le Président et les Coordonnateurs des efforts qu'ils ont déployés pour faire participer les organisations non gouvernementales aux travaux menés par les États parties en vue de protéger les civils contre certaines armes classiques.

25. M. Nash rappelle que, dans l'intervention qui avait été faite en son nom à l'ouverture de la neuvième session du Groupe d'experts gouvernementaux, la Coalition avait posé aux États parties quatre grandes questions, à savoir: Que font les gouvernements pour veiller à ce que les attaques aveugles aux armes à dispersion ne soient pas menées à l'intérieur ou à proximité de zones à forte densité de population? Comment les gouvernements s'y prendront-ils pour veiller à ce que les sous-munitions non explosées ne fassent pas de victimes parmi les civils après la fin des conflits? Ont-ils la certitude qu'il suffira d'adopter à cette fin des mesures techniques? Enfin, que font les gouvernements pour mettre fin aux transferts et détruire les stocks de munitions d'armes à dispersion qui ont eu dans le passé un impact humanitaire inacceptable? Les États n'ont pas apporté de réponses à ces questions et rien ne laisse penser qu'ils aient entrepris de le faire dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Pourtant, les États parties avaient décidé à la Conférence d'examen de 2001 de se pencher sur l'impact particulier des munitions d'armes à dispersion. Certes, ils ont apporté un élément de réponse aux problèmes posés par les sous-munitions en adoptant le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre, dont ils devraient commencer immédiatement à appliquer les dispositions et qu'ils devraient ratifier sans attendre. Toutefois, cela ne devrait pas les empêcher de redoubler d'efforts pour juguler, sous tous ses aspects, l'impact humanitaire des munitions d'armes à dispersion y compris les sous-munitions qui explosent à l'impact ainsi que les sous-munitions qui deviennent des restes explosifs de guerre. La Coalition engage les États parties à redoubler d'efforts en ce sens, car il y va de l'autorité des travaux menés dans le cadre de la Convention. Elle part du principe que le mandat donné par les États parties au Groupe d'experts gouvernementaux couvre tous les aspects de cette question et en particulier l'emploi de munitions d'armes à dispersion dans

les zones à fortes concentrations de civils. Étant donné la lenteur de ces travaux, il se peut que les États doivent chercher d'autres voies plus propices à la réalisation de l'objectif qui consiste à protéger les civils contre les armes classiques et notamment contre la menace particulière et manifeste des munitions d'armes à dispersion.

26. M. GOOSE (Human Rights Watch) remercie à son tour le Président et les Coordonnateurs de ce qu'ils ont fait pour que les organisations non gouvernementales puissent participer aux débats des États parties. Il apporte son appui à la déclaration faite au nom de Cluster Munition Coalition.

27. M. Goose constate que, une fois encore, cet instrument international et si important qu'est la Convention sur certaines armes classiques n'a pas tenu ses promesses, puisque pratiquement aucun progrès concret n'a été enregistré en 2004. Cette situation est particulièrement inquiétante en ce qui concerne les munitions d'armes à dispersion et risque de ne pas évoluer sur ce plan en 2005, alors que les États parties se concentreront sur le problème des mines autres que les mines antipersonnel. Or les conflits récents ont démontré que les munitions d'armes à dispersion sont celles qui présentent les plus graves dangers pour les civils pendant et après les hostilités. Certains États parties semblent vouloir négliger cette réalité et restent sourds aux appels à une action urgente lancée par la société civile. D'autres, en revanche, paraissent être préoccupés par la nécessité d'imposer de réelles restrictions à l'emploi des armes à dispersion avant qu'elles ne provoquent une crise humanitaire mondiale analogue à celle qu'ont suscitée les mines terrestres. Human Rights Watch engage ces États à faire en sorte que les délégations accordent à la question des armes à dispersion l'attention voulue en 2005, dans le but de convenir d'un mandat de négociation y relatif. Plus encore, l'organisation exhorte les États parties à faire le nécessaire au niveau national pour adopter des pratiques optimales en ce qui concerne les munitions d'armes à dispersion, notamment pour interdire le transfert de celles dont le taux de défaillance est extrêmement élevé, en proscrire l'emploi dans les zones peuplées et en détruire les stocks. Dans un avenir proche, l'engagement effectif des États en la matière devra être jugé à l'aune de leurs politiques et pratiques nationales.

28. Après les remerciements d'usage, le PRÉSIDENT prononce la clôture de la Réunion.

*La séance est levée à 11 h 55.*

-----